

**FERMETURE DE L'EGLISE DE VASTEVILLE**

**ARRETE DU MAIRE DELEGUE**

**AR\_LH\_2024\_06084\_VAS**

Nous, Bruno LETOURNEUR, Maire délégué de Vasteville, Commune déléguée de LA HAGUE ;  
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU, le code de l'urbanisme, et notamment ses articles R 425-16, R 423-10 ;

**CONSIDÉRANT**, que la toiture de l'église de Vasteville est en très mauvaise état et qu'il y a un risque de chute de pierres, il est donc nécessaire de sécuriser ce bâtiment et d'assurer la sécurité publique des usagers.

**ARRÊTONS**

ARTICLE 1 : A compter du vendredi 16 février 2024, l'église est fermée au public.  
Il est donc formellement interdit de pénétrer dans ce bâtiment et dans le périmètre sécurisé.

ARTICLE 2 : Les services de la Hague sont chargés de mettre en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication, devant le Tribunal Administratif de Caen, sis Rue Arthur ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- Gendarmerie de La Hague – Paroisse Bienheureux Thomas Hélye de la Hague - --  
Services Affaires Générales de la Commune de la Hague – Mairie de la Hague -  
Affichage- Registre des Arrêtés du Maire - Mairie déléguée de Vasteville.

Fait à Vasteville le 16 février 2023.

Commune de La Hague  
Vasteville  
6 rue Jean Francois-Millet  
50440 LA HAGUE  
Tel : 02 33 52 74 68 Fax : 02 33 52 73 59  
Courriel : [mairie.vasteville@wanadoo.fr](mailto:mairie.vasteville@wanadoo.fr)

Le Maire délégué  
Bruno Letourneur



